

SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 154



N° 154 - Mars 2012 - 5 €

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

Sommaire

ÉDITORIAL	Écologie et Récession... .. 1
AU FIL DES MOIS	Nouvelles en bref 2
ACTUALITÉ	Prolongement de l'expérimentation de stockage de CO2 à Lacq . 4 Les PCB dans nos rivières 6 Nouvelle expertise pour la LGV 7
ZOOM SUR...	Projet de moxage de la centrale nucléaire du Blayais 8
ÉNERGIE	Parcs photovoltaïques contre nature ? 11
BIODIVERSITÉ	Le hêtre dans les plaines du Sud-Ouest 12
LITTORAL ATLANTIQUE	Des saules et des roseaux sur la plage de la dune du Pilat 14 Conseil maritime de façade "Sud-Atlantique" 15
RÉSERVES NATURELLES	La Mazière passe au durable 15
PROTECTION	Pour une réserve biologique intégrale en forêt de Campagne . . . 18 Le Marais d'Orx et le Delta de la Leyre, nouveaux sites RAMSAR . . 19
COLONNE DES INTERNAUTES	Regard sur la ville durable : livre d'A. Maugard et J.P. Cuisinier 20

Prix du numéro : 5 €

Mars 2012



Photo de couverture : *Colette Gouanelle*

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Email : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



ÉCOLOGIE ET RÉCESSION

Dès sa naissance, le mouvement associatif environnemental a été marqué par le lien étroit entre l'écologie et la crise économique survenue avec la fin des trente glorieuses. Le fameux rapport du Club de Rome paru en France en 1972 annonçant l'incompatibilité radicale entre l'existence de ressources naturelles limitées sur la planète et une croissance économique illimitée, illustre l'existence de ce lien incontournable qui fait pourtant l'objet d'un déni constant de la part de l'oligarchie.

L'histoire des relations conflictuelles qui ont existé entre les préoccupations écologiques et économiques depuis la naissance du mouvement environnemental souligne un fait paradoxal : les périodes de croissance économique pourvoyeuses d'emplois sont favorables à la diffusion de revendications écologiques, alors que celles de crise les font passer à la trappe. C'est ainsi que le début des années 70 a correspondu en France à l'émergence de ces revendications illustrées par des combats menés contre l'extension du camp du Larzac et contre les premiers chantiers nucléaires. Avec le second choc pétrolier entraînant une aggravation de la crise à partir de la fin des années 70, l'écologie disparaît complètement du champ médiatique et politique. Au début des années 80, cette nouvelle question politique sera même perçue comme relevant d'une mode intellectuelle rentrant dans la catégorie de la culture, dicit Mitterrand. La victoire de la gauche en 1981 et le triomphe de l'esprit d'entreprise caractérisant le libéralisme signe sa disparition complète. Et ce n'est qu'avec la multiplication des alertes représentées par des catastrophes industrielles comme celles de Bhopal et de Tchernobyl, par la découverte du trou d'ozone et celle de l'effet de serre que l'on voit la question de la crise écologique planétaire réémerger progressivement au rythme des grandes conventions internationales comme celle de Rio en 1992.

Aujourd'hui, après l'épisode du Grenelle de l'environnement en 2007, c'est un peu le même processus historique paradoxal auquel on assiste avec l'aggravation de la crise économique des pays les plus développés. Malgré l'accumulation des signes d'une crise écologique majeure scientifiquement reconnue et fortement médiatisée et de diverses catastrophes affectant l'industrie pétrolière (Deepwater Horizon) et nucléaire (Fukushima), on constate aujourd'hui que cette question a complètement disparu des agendas politiques malgré l'actualité de la campagne électorale. Et l'on retrouve le même discours implicite que celui tenu dans les années 80, à savoir que l'écologie est un luxe qui doit passer au second plan par rapport à l'économie. Il est même affirmé que sans croissance économique, les politiques de développement durable lancées à Grenelle seront profondément handicapées. Autrement dit, la récession impacterait non seulement le social mais également l'environnement.

Or ce discours apparaît complètement mensonger et mystificateur car effectivement, si la récession handicape tous les investissements visant à mieux protéger l'environnement comme ceux consacrés aux énergies renouvelables et au traitement des rejets polluants, elle pénalisera aussi ceux autrement importants ayant un impact calamiteux sur la nature, représentés par ce que les associations opposantes appellent « les grands projets inutiles », tels que les nouvelles infrastructures, les nouveaux aéroports ou réacteurs nucléaires (EPR et ITER) qui s'inscrivent dans la politique dite des « grands chantiers », financièrement ruineuse et écologiquement désastreuse ! La question de la dette illustre en fait le lien étroit existant entre la crise écologique et la crise économique qui renvoie à celle fondamentale des limites de la croissance. Au lieu d'opposer les deux phénomènes, le bon sens, si redouté par nos experts, doit au contraire les relier : les deux dettes vont de pair ! Or, au lieu de tirer les leçons de ce fait historique massif, toutes les politiques des pays de l'OCDE ne visent qu'à refaire démarrer la croissance, un mirage qui ne peut que continuer à aggraver à la fois l'endettement et la dégradation de l'environnement !

Notre oligarchie préfère pourtant s'enfoncer encore plus dans une impasse que de remettre en question ses prêtres à penser !

Suite page 2...

...suite

Et pour les pays européens les plus endettés comme la Grèce, le Portugal et l'Espagne mais aussi la France et l'Angleterre, la récession actuelle conduit en plus à des politiques dites d'austérité socialement injustes puisqu'elles sont conçues dans une optique purement comptable en frappant en priorité les salariés. Les mesures envisagées, destinées à résorber la dette, visent non pas à emprunter la voie nouvelle de la décroissance choisie, mais au contraire à refaire démarrer la croissance une fois la dette apurée, un projet totalement utopique dans la mesure où les marchés échappent aujourd'hui à toute régulation politique.

Un tel choix ne sera pas sans conséquences environnementales en raison d'investissements publics importants censés soutenir la croissance, mais ne correspondant à aucune demande socio-économique réelle.

En fait la crise globale actuelle est celle du système industriel lui-même, à laquelle il n'y aura pas de réponse sans remise en question complète de l'idéologie dominante depuis un siècle qui est celle de la croissance économique et techno-scientifique responsable de la crise globale actuelle. L'humanité ne pourra sortir du cercle vicieux actuel qu'en visant l'objectif d'atteindre ce que John Stuart Mill appelait un « état stable » caractérisé par, non pas un « développement », mais un équilibre durable entre les sociétés humaines et la nature, ce qui suppose de renoncer aux rêves infantiles de puissance qui ont caractérisé l'homme des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

Simon CHARBONNEAU
Universitaire et militant associatif
Administrateur SEPANSO Dordogne

AU FIL DES MOIS

Notées pour vous quelques nouvelles marquantes de ces derniers mois

Françoise Couloudou
SEPANSO Gironde

Des traces de mercure dans des poissons pêchés dans le lac d'Hourtin-Carcans

L'Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA), à l'origine de cette « découverte » a fait procéder à des analyses entre octobre et décembre 2011 sur 25kg de poissons prélevés et confiés au bureau Véritas.

Les résultats connus depuis le 21 janvier indiquent des taux de 1mg de mercure par kilo pour un brochet et 1,4mg pour un sandre alors que les directives européennes autorisent (quand même) 0,5mg de mercure par kilo de chair. Les poissons carnassiers, comme l'homme, stockent ces substances sans jamais s'en défaire. Il en est de même pour l'espèce humaine.

On n'en est pas encore à un mini Minamata mais, l'origine de ce mercure serait « inconnue » ; en attendant, la préfecture conseille de ne pas consommer ces espèces.

Ouverture de la chasse aux voix : les chasseurs de gibier d'eau obtiennent une dérogation « à des fins scientifiques »

Le Président de la République accompagné de Nathalie Kosciusko-Morizet a reçu deux fois en trois mois une délégation de dirigeants de la chasse française.

Le Président futur candidat a fait état de sa volonté d'accélérer le règlement des dossiers chasse (simplification de la pratique de la chasse et réforme de la législation sur les armes). Le Conseil National de la chasse et de la Faune Sauvage a donc été réuni de toute urgence le 31 janvier puis le 3 février pour avaliser toutes les demandes des fédérations de chasse soutenant les chasseurs de gibier d'eau furieux de l'arrêt du Conseil d'état fermant la chasse des oies le 31 janvier.

C'est ainsi qu'a été décidé le prélèvement de 200 oies « à des fins scientifiques » réparti sur 13 départements,

entre le 1^{er} et le 10 février. Cette mesure que certains comparent à la chasse scientifique des baleines, est présentée comme devant permettre de déterminer la provenance des oies chassées en France (alors qu'en Hollande, à cause des dégâts aux cultures, les oies des mêmes espèces sont massacrées par milliers).

De plus, le moratoire vieux de quatre ans suspendant la chasse de l'eider à duvet et du courlis cendré est levé alors que ces deux espèces figurent sur la liste rouge de l'UICN, l'Eider à duvet étant classé en « danger critique » et le Courlis « vulnérable ».

Si on considère que par ailleurs la Bernache du Canada, « espèce invasive » était devenue depuis peu chassable et que la chasse au grand tétaras, oiseau emblématique des Pyrénées, reste encore autorisée alors que l'espèce est en fort déclin et que la France en 2009 s'était engagée à en protéger les dernières populations, on voit bien que les périodes préélectorales sont éminemment favorables aux chasseurs, courtisés de toutes parts. Dans ces conditions, on ne peut que regretter que leurs revendications se limitent à maintenir des avantages et ne s'étendent pas à la protection de la nature qui sert de support à leur loisir.

Pour une protection de l'apiculture et des consommateurs face au lobby des OGM (pétition à signer)

Depuis l'apparition des cultures d'OGM en Europe, les apiculteurs ne cessent d'alerter les pouvoirs publics sur l'impossible coexistence entre ces cultures et l'apiculture ; le lobby OGM semencier, la Commission européenne et les autorités nationales sont restées jusqu'à présent sourdes à cet appel.

Un apiculteur allemand ayant constaté la présence de pollen de maïs OGM Mon810 dans son miel a intenté une action en justice et la Cour de Justice de l'Union européenne a décidé le 5 septembre 2011 qu'un tel miel ne pouvait être commercialisé. L'autorisation de cultures OGM en plein champ serait fatale à l'apiculture (miel, pollen et propolis) et à l'abeille. L'arrêt de la Cour de Justice s'appuie sur le fait que le pollen

de maïs Mon810 n'est pas autorisé à la consommation humaine.

L'abeille, élément indispensable de l'environnement et de la biodiversité, déjà mise à mal par les pesticides pourrait être accusée de disséminer les pollens OGM ! Un comble.

Face à ce risque inadmissible, 17 organisations apicoles, agricoles et environnementales (Agir pour l'environnement, Union Nationale de l'Apiculture Française, France Nature Environnement etc) appellent les citoyens à signer une pétition en ligne pour protéger l'apiculture européenne contre les OGM

->Pétition en ligne :

www.ogm-abeilles.org

L'eau potable sous la menace

L'affaire de la pollution de l'eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux(CIB) au perchlorate d'ammonium est loin d'être terminée

L'été dernier 20% de la ressource CUB (Site Thil Gamarde à St Médard en Jalles) était déclarée impropre à la consommation

Rendu public par le groupe EELV, le problème viendrait de la dissémination dans le milieu naturel de rejets de l'usine SME (ex SNPE) à St Médard en Jalles

La CUB recherche l'option la plus « pertinente » : faut-il poursuivre la Lyonnaise des Eaux concessionnaire jusqu'en 2018 ? Ou se tourner vers des ressources de substitution : vers la nappe souterraine à Sainte Hélène dans le Médoc ? (Où est aussi établi un site SME)

Dans un cas comme dans l'autre il s'agit d'assurer l'approvisionnement en eau potable de la CUB. L'Agence nationale de Sécurité environnementale et sanitaire (ANSES) a défini le 18 juillet dernier une norme pour l'eau potable : 15 microgrammes/l pour les adultes et 4 microgrammes pour les nourrissons : valeur dépassée pour les Sources Thil-Gamarde. Le perchlorate d'ammonium a gagné la nappe de surface avant de contaminer une partie du miocène et de l'oligocène (ce dernier amplement mis à contribution) avec l'écène. ■

Article complet Journal Sud-Ouest :

<http://www.sudouest.fr/2012/02/13/l-eau-est-sous-la-menace-632201-729.php>

Georges CINGAL,
Secrétaire Général
Fédération SEPANSO
& administrateur FNE

L'appel des 3000

Les responsables de France Nature Environnement peuvent être fiers d'avoir réussi à atteindre leurs objectifs : rassembler plus de deux mille militants (du jamais vu pour notre organisation !) et créer un événement national (toutes les radios et télévisions avaient dépêché des équipes) avant l'ouverture de la campagne officielle pour les élections (présidentielles et législatives)

Dans cette foule, les responsables et les militants de la Fédération SEPANSO ont pu dialoguer avec d'autres, confrontés aux mêmes problèmes : sécurité des installations nucléaires, projets de LGV, prospection de gaz de schistes....

Les représentants de la SEPANSO Gironde avaient apporté les documents (affiches, notes de positionnement, revues, autocollants ...) pour animer au rez-de-chaussée le Stand Aquitaine du Village visité par Madame la Ministre et son cortège. Les fédérations régionales présentaient une carte de France avec leurs combats emblématiques (pour l'Aquitaine, la lutte anti-LGV). Nathalie Kosciusko-Morizet ne s'est pas arrêtée à notre stand ; il faut dire que la mission de la Ministre a été difficile en raison d'une nuée de journalistes et de curieux. Par contre nous avons pu échanger avec diverses personnalités, avec quelques journalistes et beaucoup de citoyens qui font le même constat que nous : « la situation est bien triste ! »

A la tribune, nous avons eu le plaisir de voir se succéder de nombreuses personnalités. Les principaux candidats déclarés ont planché... L'Elysée a fait savoir que le candidat de l'UMP rencontrerait en temps utile Bruno Genty. Consultez le site de France Nature Environnement (<http://www.fne.asso.fr>) pour les principaux échos de cette journée mémorable.

Notre Président, Bruno Genty, a dit courtoisement tout ce qu'il fallait dire au nom de notre mouvement. Et nous avons eu le plaisir d'entendre tous les intervenants féliciter les membres de notre mouvement pour la qualité de cet appel des 3000 « Pour un contrat environnemental » (écho à Jean-Jacques Rousseau dont le « Contrat Naturel » fut publié il y a 250 ans. NKM qui a découvert ce détail a souligné qu'il était important de voir que FNE valorisait aussi la culture).

FNE, qui a su exploiter le travail de ses membres au niveau national à Montreuil, compte encore sur nous tous dans les circonscriptions législatives pour dialoguer avec les candidats avec cet appel des 3000.

Si vous n'avez pu assister au Congrès, vous pouvez encore télécharger l'appel des 3000 puisqu'il est en ligne :

<http://www.fne.asso.fr/fr/nos-dossiers/elections-2012/lappel-des-3000/>

Vous pouvez également télécharger la carte des combats et des initiatives : <http://www.fne.asso.fr/fr/nos-dossiers/elections-2012/la-carte-de-france/lappel-des-3000-dans-les-territoires.html#LaCarte>

M. Laure Lambert
 SEPANSO Pyrénées atlantiques

Prolongement de l'expérimentation de stockage de CO₂ à Lacq

CSC de Total à Jurançon : Y a-t-il un pilote dans le pilote ?

Le premier pilote de captage et stockage de CO₂ (CSC) réalisé en France par Total (captage à Lacq, stockage souterrain à Jurançon) depuis 2009 soulève toujours les oppositions.

La France a mis en place un régime juridique ad hoc, mélange de droit minier avec quelques touches de droit de l'environnement, très favorable à l'exploitant. Notamment, à la fermeture du site, après une brève période de surveillance par Total, c'est l'Etat qui, sur fonds publics, prendra en charge la surveillance et les interventions en cas de problème ou de fuite sur les puits.

Les associations locales et nationales (CJE, Sepanso Béarn et région, FNE) ont donc attaqué l'arrêté d'autorisation en juillet 2009. Le TA de Pau n'a toujours pas fixé d'audience mais nous a promis que l'affaire serait jugée à la fin de l'année 2011.

En termes de participation, l'Etat a mis en place dès le début un Comité Local d'Information et de Suivi (CLIS) pour accompagner le projet. Ce forum a certes permis aux associations d'accéder à des informations importantes, mais leurs principales demandes n'ont pas été entendues ni satisfaites : tierce expertise indépendante, prise en compte des risques révélés par l'INERIS (Institut national de l'Environnement et des Risques), bilan carbone de l'opération. On a donc le sentiment que le rôle de contre-pouvoirs que peuvent constituer nos associations est réduit à néant, si l'on se réfère au peu de cas qui est fait de nos arguments légitimes, et à la lenteur avec laquelle le tribunal administratif de Pau ins-truit (ou pas) le recours déposé en juillet 2009.

Problèmes techniques

Le pilote a, dès le départ, subi des défaillances techniques : compresseur de gaz plusieurs fois en panne, dysfonctionnement des sondes micro-sismiques censées alerter en cas de mouvements du terrain.

Le flou des chiffres est également inquiétant : 120 000 t de CO₂ devaient être injectées initialement, mais Total a réduit ses ambitions à 80 000 t, alors que 20 000t seulement l'ont été depuis 2010. On ne sait donc pas si ces volumes correspondent à des objectifs scientifiques ou à des stratégies de communication.

Surtout, en octobre 2011, Total a demandé le report de l'échéance de fin des injections, qui était prévue début janvier 2012. Or Total avait annoncé avoir déjà obtenu du pilote l'essentiel des données recherchées. On peut donc se demander pourquoi continuer à injecter. On sent surtout depuis quelques mois que Total joue la montre, et cherche à reporter ses obligations de fermeture et de mise en sécurité du site à une période ultérieure : ultérieure à la disparition de Total Petrochemicals France (TPF) prévue en 2013, ultérieure à la transmission des activités de TPF à une société faux-nez, ultérieure à la période actuelle de vigilance des syndicats et des associations.

Une évaluation des risques défailante

Les associations ont demandé depuis le début une évaluation scientifique indépendante, tant sur les risques induits par la technique (le CO₂ est un gaz inodore et indétectable, mortel à 7% de concentration dans l'air, il acidifie les nappes d'eau

et les terrains) que sur le bilan carbone de l'opération. Or les expertises ont été réalisées par Total et le BRGM (Bureau des recherches Géologiques et Minières) qui participe au développement du CSC, et vend l'expertise de sa filiale Géogreen, en partenariat avec Total). L'INERIS, qui à l'an dernier fait état des risques pour les ressources en eau, a été écarté des expertises. En 2010, une étude américaine a montré que le CO₂ sous pression ne se dissout pas et a plutôt tendance à remonter à la surface, ce qui se produit aujourd'hui en Norvège à Sleipner. Ce qui pourrait poser quelques problèmes en cas de fuite ou de dysfonctionnement des installations de surface.

En ce qui concerne le bilan carbone de l'opération, il n'a pas été révélé.

En outre, aucun indicateur de terrain ne peut alerter les riverains sur d'éventuels fuites ou relargages de CO₂. Les études environnementales effectuées à la demande des associations ont au contraire démontré qu'aucun bio-indicateur n'est pertinent sur le site. Ainsi les associations et les citoyens n'ont aucun moyen à leur disposition pour déceler une fuite éventuelle, et doivent se fier aux analyses de la chimie des eaux effectuées par Total et transmises à la DREAL.

Enfin, on sait que les méthodes d'intervention en cas d'urgence (fuite massive par des failles ou par le puits), de détection de fuites diffuses, ou de remédiation (dépollution des nappes) en cas de non-maîtrise sont encore très expérimentales, de l'aveu même du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC). On ne sait

d'ailleurs toujours pas quelle technique va utiliser Total pour assurer l'étanchéité du puits au moment de sa fermeture, dans quelques mois ! Ce qui explique peut-être aussi le report de la fermeture....

L'abandon des projets dans d'autres pays

Depuis, d'autres projets ont été annoncés en France (Claye-Souilly par Veolia, Le Havre par Total). Le projet de Florange porté par Arcelor Mittal semble au point mort suite à la fermeture temporaire du haut-fourneau.

Il semble donc que la France se lance, la fleur au fusil, dans le développement de cette technique qui n'a fait l'objet d'aucun débat public d'envergure, contrairement à ce que demandaient les associations. Une technique risquée, que d'autres abandonnent déjà : le CSC sera-t-il le second nucléaire de la France ? Il semble en effet que notre pays se jette une seconde fois dans une erreur stratégique en matière d'énergie, avec le même scénario que pour le nucléaire : pas de débat public, des experts liés aux exploitants, un démantèlement des installations laissé à la charge de l'Etat, non provisionné et dont on ne connaît actuellement pas les techniques disponibles.

Au contraire, dans d'autres pays où les élus locaux ont relayé efficacement l'inquiétude de leurs concitoyens, les projets sont abandonnés un à un.

Les Pays-Bas avaient déjà annoncé, en novembre 2010, renoncer à un projet de stockage géologique du CO₂ de Shell, sous la ville de Barendrecht, près de Rotterdam, devant le « manque total de soutien local ». Une expression lénifiante pour reconnaître le refus massif des populations locales, bien relayé par leurs élus. C'est ce dernier relai qui

manque en France, malheureusement. En Allemagne, le Bundesrat a rejeté le 23 septembre 2011, un projet de loi sur le CSC. Sur les deux projets de taille industrielle qui devaient être réalisés en Allemagne, celui de l'électricien RWE est déjà abandonné.

La Grande-Bretagne rechigne également à investir le CSC. Les sociétés privées Shell, National Grid, et Scottish Power (filiale écossaise de l'espagnol Iberdrola) portaient un projet de captage du CO₂ de la centrale au charbon de Longannet (Ecosse), et espéraient un soutien de l'Etat britannique de près d'1 milliard de livres, ce qui n'a pas été acté. L'abandon probable de ce projet suit celui de l'énergéticien E.ON qui, il y a quelques mois, a renoncé pour les mêmes raisons à construire une centrale au charbon à CCS sur son site de Kingsnorth (Kent).

Au total, sur les 13 projets de CCS de taille industrielle susceptibles d'être aidés par la Commission européenne, 6 ont déjà été annulés.

Une technique pas assez rentable

Car ce qui gêne les investisseurs, c'est le coût de la technique. Le pilote de Total visait surtout à faire baisser ce coût.

Dans un premier temps, le lobbying a bien fonctionné, surfant sur l'attrait des élus et des décideurs politiques pour les solutions simplistes et médiatiques. Ainsi, lors de la conférence de Cancun, en 2010, le CSC a été rendu éligible au mécanisme de développement propre (MDP). Ce qui signifie que les tonnes de CO₂ capturées et stockées sous terre donnent droit... à des permis d'émission, qui peuvent être revendus et permettent donc d'émettre d'autres tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. En ces temps de spéculation effrénée, on sait que la « bulle carbone » est un nouveau marché permettant de beaux profits (voir Bernier Aurélien, 2008, *Le climat*

otage de la finance ou comment le marché boursicote avec les droits à polluer, Eds Mille et une nuits)

Mais malheureusement, le marché des permis d'émissions est tellement laxiste que le prix des quotas s'est de nouveau effondré de 42% depuis le mois de mai 2011, faisant fondre la rentabilité des projets. Il faudrait que l'émission de la tonne de CO₂ coûte 80\$ pour que les industriels se tournent vers le CSC. Or le prix du quota européen approche, en octobre 2011, les 11€ sur Blue Next la bourse française du carbone.

Pas assez profitable, donc, pour les stars du CAC 40.

Une solution pas si indispensable

Mais surtout, il apparaît aujourd'hui que le recours au CSC n'est pas indispensable, selon les experts indépendants qui établissent le scénario negaWatt. Selon le rapport de 2011, les efforts portant sur la trilogie sobriété-efficacité-renouvelables, s'ils étaient menés de façon réellement efficace, suffiraient à renverser les tendances, sans nucléaire, et sans CSC.

Ce que répètent les ONG, au niveau local, national et international depuis des années ! ■

- voir SON n°141 liés aux impuretés associées au CO₂ injecté (métaux lourds et composés chlorés)

- Michael et Christine Economides *Journal of Petroleum Science and Engineering*, janvier 2010

Elisabeth ARNAULD,
SEPANSO Gironde

Michel RODES,
SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

Les PCB dans nos rivières

Les rivières landaises et pyrénéennes frappées à leur tour d'interdiction de consommation et commercialisation de l'anguille

C'est au tour du complexe Adour, Gave de Pau et Gaves réunis, d'être frappés d'interdiction de consommation et de commercialisation pour l'anguille (sept.2011) pour pollutions par ces composés. Depuis le Rhône en 2008, dont les poissons sont encore interdits à la consommation et commercialisation, les interdictions de ce type se succèdent en France ; dans notre région hydrographique Garonne, Dordogne et Charente sont concernés depuis 2009 sur une partie de leur cours. L'estuaire de l'Adour était le seul de France où toutes les pêches étaient encore autorisées ; maintenant anguille mais aussi barbeaux, brèmes, carpes, vairons et silures sont frappés.

Que sont ces composés, toxiques au point d'interdire la vente des produits en contenant (1987) ?

Improprement appelés pyralènes, ces PolyChloroBiphényles sont une famille nombreuse de dérivés chimiques, proches pour certains des dioxines. Leur stabilité chimique et leur ininflammabilité explique leur utilisation industrielle massive à partir des années 1930, comme isolants dans les transformateurs électriques, lubrifiants dans les turbines ou composants dans les peintures....

Les PCB sont toxiques (écotoxiques et reprotoxiques y compris à faible dose en tant que perturbateurs endocriniens), ubiquitaires et persistants (demi-vie allant de 94 jours à 2700 ans). Certains sont classés cancérogènes probables ou avérés. L'alimentation est la première source d'exposition aux PCB.

A cause de leur très faible solubilité dans l'eau et de leur forte affinité

pour les matières en suspension et les graisses, les PCB persistent dans le milieu naturel et ont un fort pouvoir de bioaccumulation le long de la chaîne alimentaire. Dans les milieux aquatiques, on les trouve chez des poissons gras et à croissance longue ou chez des animaux benthiques. Les estuaires, riches en sédiments remobilisés régulièrement par l'influence des marées et lieu d'implantation de zones urbanisées et industrielles, sont propices au dépôt et à l'accumulation de PCB dont l'origine est locale ou de l'amont. Pas étonnant donc que l'anguille de l'Adour soit la principale espèce visée par les interdictions (pour ces mêmes raisons, les pibales ne sont pas concernées).

Pourquoi des mesures d'interdiction si tardives ?

Tout a commencé par une révision à la baisse, par l'Union Européenne, des concentrations maximales admissibles en PCB dans les poissons destinés à la consommation humaine. Le Rhône a alors basculé dans les catégories des cours d'eau dont les poissons ne répondaient plus aux normes sanitaires. Alertés, les autres fleuves à forte implantation industrielle ont lancé des analyses : des niveaux de PCB analogues sont mesurés dans les bassins Seine-Normandie et Artois-Picardie. L'affaire prenant une dimension nationale, un plan interministériel d'actions sur les PCB est mis en place ; ses six axes visent à : intensifier la réduction des rejets de PCB en cours, mieux connaître et gérer leur devenir dans les milieux aquatiques, renforcer les contrôles sur les poissons destinés à la consommation, améliorer la connaissance du risque sanitaire et sa prévention, accompagner les pêcheurs impactés, évaluer

les progrès du plan.

Ainsi depuis 2008 des campagnes annuelles de mesures dans les milieux aquatiques se succèdent, d'abord ciblées vers les bassins les plus susceptibles d'être contaminés, puis les autres.

Avec Loire Bretagne, Adour Garonne était le bassin de référence, censé être épargné puisque moins industrialisé. Pourtant après analyse des prélèvements effectués en 2008, il a fallu interdire la consommation des anguilles de la Garonne (9/07/2009). Taux peu supérieurs au seuil, loin de ceux des poissons de la Seine ou du Rhône, mais la contamination était réelle. La Dordogne a suivi. L'année suivante c'était l'estuaire de l'Adour, mais aussi le gave de Pau ; «Sur le gave de Pau, la surprise a été complète» put-on entendre, oubliant d'ailleurs un peu vite le précédent de contamination polymétallique des poissons de ce Gave dénoncée en son temps par la Sepanso (SON n° 125). Ira-t-on plus loin, quels sont les prochains candidats ?

Dépolluer maintenant pour préserver les rivières

Les propriétés d'indestructibilité qui ont fait le succès des PCB, en font aussi des ennemis dont on a bien du mal à se débarrasser, et à quel coût ! Ils sont considérés comme l'un des dix polluants organiques les plus persistants par le Programme des Nations unies pour l'environnement.

Thermodynamiquement très stables, certains se décomposent à des températures dépassant 1000 °C. En outre, une combustion mal effectuée peut dégager des composés à forte toxicité et à effets cancérogènes.

Les PCB se trouvent encore dans

de nombreux produits domestiques, et tout un chacun doit se sentir concerné par leur élimination, opter pour les décharges agréées. Mais l'essentiel se situe bien entendu à un autre niveau. L'Etat a pris plusieurs mesures ; d'abord inventorier les matériels contenant des PCB (2001), mais sur la base du volontariat (!), porte ouverte à toutes les dérives ; ça commençait mal ! En 2003 lancement du plan national d'élimination des appareils contenant des PCB avec date limite de mise au rebut 31/12/2010. Au début 2011, la Dreal Aquitaine comptabilisait pourtant 17 sites non traités.

Anciens sites de production, sites de regroupement, maintenance et éliminations, sols ou remblais pollués, mais aussi, plus souterraine, la récupération non autorisée sont encore des sources PCB. Leur lessivage par les eaux de pluies finit dans les nappes phréatiques et les rivières. Qui est responsable ? Qui financera la dépollution des friches industrielles ? Il faut dire que la décontamination, techniquement difficile a un coût très élevé voire prohibitif. Combien ont enfoui ou largué en rivière leur transformateur pour économiser un coût d'élimination de 10000 euros ou plus !

On voit resurgir le problème des friches industrielles avec leur cohorte de déni de responsabilité, d'abandon, de laxisme, de collusion, compromission voire de corruption ; l'histoire n'est malheureusement pas nouvelle, laissant bien des collectivités dans l'embarras. Il y a plus grave : Que penser d'une entreprise comme Aprochim, spécialisée dans la collecte et la destruction des PCB, celle-là même qui devrait être exemplaire, mise en demeure pour non respect des normes. Dans son environnement immédiat, en Mayenne, 11 fermes ont du être mises sous séquestre et de 300 bovins contaminés, abattus.

Pour repérer les abus, les associations riveraines ou nationales font un travail de vigilance tout à fait indispensable. Sur les PCB on citera le travail remarquable de Robin des Bois avec son atlas national des sites terrestres et aquatiques français pollués par les PCB, régulièrement réactualisé.

Dans un souci de rassurer, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement publie (2012) une étude sur l'imprégnation aux PCB des consommateurs de poissons d'eau douce. Après celle de 1980, elle conclut à « des résultats plutôt rassurants ». Est-ce une bonne nouvelle ? Sans doute, mais à prendre avec modération. Faut-il y voir les prémices d'un retour en arrière sur les interdictions ? Après le premier vent de panique et sa cohorte d'interdictions, des dérogations commencent à se faire jour. Sous couvert d'études plus précises, on vous expliquera par exemple, que, dans le crabe, les PCB sont dans la seule chair brune. Du coup, en baie de Seine la mise sur le marché du crabe est ré-autorisée dès lors qu'on ne consomme que ses pinces ! Idem, pour les sardines de baie de Seine, rendues à la commercialisation sous forme de filets.

L'histoire des PCB est donc loin d'être finie. Il convient de rester très vigilant. Il convient aussi ne pas oublier ceux qui sont fortement pénalisés dans leurs activités professionnelles ou de loisir, les pêcheurs. ■

Oui à l'aménagement des voies ferroviaires existantes !

Ce qu'il faut retenir de l'étude indépendante présentée à Landiras le 9 février dernier

La réunion publique, organisée par le Collectif des élus du Sud-Gironde et la Coordination des associations Vigilance LGV, a permis de présenter les résultats de l'étude indépendante financée par le Conseil général du Lot-et-Garonne et de très nombreuses collectivités du Sud Gironde, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne.

Cette étude avait pour but d'évaluer la faisabilité d'une alternative à la LGV GPSO en modernisant la ligne existante entre Bordeaux et Toulouse de façon à permettre de rapprocher les performances de la ligne classique des performances de la LGV en projet.

La comparaison des coûts, des impacts - notamment en termes d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement - aboutit aux résultats suivants :
- En termes d'environnement : la LGV est une fracture supplémentaire très importante des territoires traversés et serait très consommatrice d'espaces agricoles : environ 2400 ha comparés aux 175 ha nécessaires à la modernisation de la ligne actuelle auxquels ils s'ajouteraient.

- En termes de consommation d'énergie : Au-delà de 160 km/h la consommation d'un TGV est proportionnelle au carré de sa vitesse. Ainsi, un TGV qui roule à 320 km/h consomme 3,16 fois plus qu'à 180 km/h ou 2,56 fois plus qu'à 200 km/h.

- En termes d'aménagement du territoire : la création d'une gare TGV sur le contournement d'Agen affecterait l'activité en centre ville. Une gare TGV au Nord de Toulouse pour desservir Montauban affaiblirait également la desserte d'Agen et son activité en renforçant la métropolisation des deux régions concernées. La capacité de la ligne actuelle est suffisante pour assurer l'augmentation des flux générée par le TGV tout en permettant un passage par le centre ville d'Agen.

- En termes de gain de temps : la modernisation envisagée de la ligne actuelle permettrait de réduire la durée du trajet Bordeaux - Toulouse de 26 mn minimum et jusqu'à 37 mn selon les options, tout en conservant des arrêts à Agen et Montauban. La différence avec l'option LGV n'est que de 24 mn voire 13 mn selon les cas.

Les solutions proposées incluent : une amélioration de la sécurité, une amélioration des conditions de vie des riverains (insonorisation des zones urbaines), une possible réhabilitation des espaces urbains de Port-Sainte-Marie et Moissac.

Le temps de réalisation de l'opération permettrait de tirer plus rapidement profit des nouvelles performances que la réalisation d'une LGV nouvelle.

Outre que le coût de ces aménagements qui permettraient des vitesses de 220 km/h maxi est de l'ordre de 1,500 milliards d'Euros, loin des 7,200 milliards d'Euros d'une nouvelle LGV, la modernisation et la sécurisation de la ligne actuelle (1,500 milliards d'Euros) ne pourra de toutes façons être évitée.

D'excellentes raisons pour dire non à la LGV !

Projet de moxage de la centrale nucléaire du Blayais

Extraits de la contribution de la SEPANSO à l'enquête publique concernant le changement de combustible sur les réacteurs 3 et 4 de la centrale nucléaire de Blaye

Daniel DELESTRE,
Président SEPANSO Gironde

Claude BONNET,
Vice-président SEPANSO Gironde

Les réacteurs 3 et 4 du centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Blayais utilisent actuellement de l'oxyde d'uranium enrichi en uranium 235. Lors des réactions nucléaires, ce combustible se transforme et contient au final 4% de produits de fission (déchets de haute activité), 1% de plutonium et 95 % d'uranium 235, tous les deux recyclables. Le plutonium étant hautement énergétique, il est particulièrement intéressant d'un point de vue économique, de le recycler. C'est pourquoi, EDF souhaite utiliser le plus largement possible, un combustible appelé MOX (mélange d'Oxydes) contenant de l'oxyde d'uranium enrichi en uranium 235 et du plutonium. Les réacteurs 1 et 2 fonctionnent déjà avec ce combustible, mais une telle modification de combustible nucléaire doit être soumise à enquête publique. Cette enquête a eu lieu fin 2011 et la lecture d'un dossier de plus de 1200 pages a conduit la SEPANSO à émettre l'avis suivant.

1- Remarques générales

La mise en place du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais, dont l'enquête publique s'est terminée le 22 septembre 2011, a été l'occasion de rappeler l'immense intérêt écologique des milieux naturels concernés : *"L'estuaire de la Gironde est un milieu peu artificialisé avec une biodiversité importante*



Centrale nucléaire de Braud et Saint Louis

et emblématique (esturgeon d'Europe, maigre, crevette blanche...). Le panache de la Gironde, formé par le brassage et le mélange des eaux douces de la Gironde dans l'Atlantique, confère au milieu une très grande fécondité."

Le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) du Blayais, situé en limite de ce Parc mais en interaction importante et variée avec ses milieux physiques et naturels, constitue une menace permanente pour l'intégrité des écosystèmes riches et fragiles de l'estuaire de la Gironde. Cette centrale se trouve aussi au cœur du vignoble bordelais et en face des propriétés viticoles renommées du Médoc.

Pour la SEPANSO Gironde, tout devrait être fait pour réduire les impacts existants et potentiels de cette centrale nucléaire sur les systèmes humains et naturels environnants.

Le projet de "moxage" des tranches 3 et 4 du CNPE du Blayais procède, de notre point de vue, de la démarche inverse, puisqu'il augmente le risque nucléaire global.

Ce projet nous paraît d'autant plus incohérent que la filiale d'EDF, EDF Energies Nouvelles, développe d'immenses centrales photovoltaïques au sol dans toute l'Aquitaine, à même de prendre le relais progressif des différentes tranches du CNPE du Blayais qui approchent de leur limite d'âge.

Enfin, il convient de rappeler que la situation même du CNPE du Blayais, au bord de l'estuaire, est problématique, en raison des risques importants de submersion marine et d'inondation, comme l'ont prouvé les graves incidents survenus sur la centrale lors de la tempête de 1999.



2- Périmètre de l'enquête publique

Compte tenu de l'importance des enjeux écologiques et sanitaires du sujet de l'enquête publique, la SEPANSO déplore que le périmètre d'enquête ait été limité aux 23 communes situées dans un rayon de 10 km du CNPE du Blayais.

Comme la catastrophe de Fukushima vient malheureusement de le rappeler, la population menacée par l'impact d'un accident nucléaire majeur survenant sur ce site est située dans un rayon de 30 km minimum autour de la centrale, et il aurait été logique d'associer les 65 communes et les populations concernées par la modification envisagée.

3- Dossier d'enquête publique

Même si la SEPANSO reconnaît l'importance des informations fournies dans le volumineux dossier d'enquête publique consultable sur internet, ce dossier nous semble imprécis et incomplet sur plusieurs points importants, et minimisant des impacts potentiels de la modification proposée.

On trouvera ci-dessous les principales observations de la SEPANSO sur ce dossier.

3.1- Impact sur la biodiversité

Le dossier d'enquête reconnaît l'impact important des prélèvements d'eau de la centrale sur la faune aquatique de l'estuaire : *"L'étude de l'impact des prélèvements d'eau réalisés dans l'estuaire de la Gironde a montré que les quantités d'organismes aquatiques entraînées par les prises d'eau du CNPE étaient relativement importantes (de l'ordre de 300 à 400 tonnes par an). (...) L'entraînement et la circulation dans les circuits de réfrigération d'espèces fragiles ou des juvéniles peuvent se montrer*

dommageables (aloses, civelles, crevette blanche...) (...) L'impact des prélèvements d'eau réalisés par le CNPE concerne tout particulièrement les juvéniles de Grande Alose, où les mortalités engendrées par la centrale représentent environ 10 % du stock estuaire..."

Il est précisé par ailleurs : *"L'impact des prélèvements d'eau réalisés dans l'estuaire de la Gironde par le CNPE du Blayais n'est pas influencé par le passage au combustible MOX des tranches 3 et 4."*

Ainsi, la SEPANSO constate, en le déplorant, que le projet ne réduira pas l'impact des prélèvements d'eau sur la faune aquatique, notamment sur des espèces menacées comme la Grande Alose ou la civelle.

Concernant l'impact potentiel du CNPE sur l'Esturgeon européen, dont on souhaite le retour dans l'estuaire, les éléments fournis dans le dossier d'enquête sont insuffisants : *"Il n'est pas possible d'évaluer dans quelle mesure le CNPE du Blayais est susceptible d'être concerné par d'éventuelles mesures, et donc d'évaluer la compatibilité de la présente demande de modification avec le Programme national de restauration de l'Esturgeon européen."*

3.2- Maîtrise des risques

Il nous paraît une grave lacune que le dossier soumis à enquête publique n'ait pas pris en compte le retour d'expérience lié à la catastrophe nucléaire de Fukushima, survenue le 11 mars 2011 au Japon, et concernant trois réacteurs dont le réacteur n° 3 chargé au MOX.

Alors que le dossier d'enquête se veut rassurant sur l'impact du MOX (*"...l'utilisation de combustible MOX n'a pas d'impact significatif sur les conséquences radiologiques des accidents et ne remet pas en cause la sûreté des réac-*

teurs..."), de nombreux spécialistes et journalistes s'accordent à penser que le MOX a été un facteur aggravant de la catastrophe de Fukushima et contestent la pertinence de continuer à utiliser ce combustible.

Ainsi, dans Les Echos du 18 novembre 2011, Thibault Madelin indique : *"Le MOX, mélange d'oxydes d'uranium et de plutonium, se trouve de plus en plus sur la sellette. Fukushima a en effet mis en lumière les dangers de ce combustible utilisé dans le réacteur n° 3 de la centrale. Lors de l'accident, les autorités japonaises étaient particulièrement inquiètes des rejets issus de ce réacteur, le MOX étant beaucoup plus dangereux qu'un combustible nucléaire classique"*

Dans le JDD du 20 novembre 2011, le physicien nucléaire Bernard Laponche précise : *"Le combustible MOX est un million de fois plus radioactif que l'uranium de base. Radioactivité et température rendent sa manipulation plus complexe, sa présence dans le réacteur rend son contrôle plus délicat. Ensuite, en cas d'accident, sa présence dans le réacteur et dans les piscines aggrave les conséquences possibles."*

Dans Les Echos du 23 novembre 2011, Roger-Pol Droit ajoute : *"Le combustible nucléaire MOX prend à revers les partisans du nucléaire (...) Ses inconvénients sont nombreux : le MOX est dangereux à fabriquer, à transporter, à stocker, et on ne sait pas encore vraiment quoi en faire après."*

La SEPANSO considère que le projet d'introduction de MOX dans les tranches n° 3 et 4 du CNPE du Blayais est un facteur aggravant du risque nucléaire, contrairement à ce qu'affirme le maître d'ouvrage EDF.



Cette aggravation du risque nous paraît d'autant plus inacceptable que la couverture des risques nucléaires est, d'une façon générale, exclue des contrats d'assurances.

3.3- Risques liés aux transports et déplacements du combustible MOX

Le dossier soumis à enquête publique sous-estime, de notre point de vue, l'augmentation des risques liés aux transports du combustible MOX tout au long du processus d'utilisation.

Le MOX est en effet beaucoup plus radioactif, aussi bien à l'état neuf qu'après son irradiation en réacteur, que le combustible classique actuellement utilisé sur les tranches 3 et 4 (uranium UO₂ enrichi à 4 % d'isotope U235).

L'Autorité de Sûreté Nucléaire souligne par ailleurs : *"La forte radiotoxicité du plutonium et le risque de criticité qu'il présente nécessitent que des précautions particulières soient prises pour protéger les travailleurs des installations où il est mis en œuvre. C'est notamment le cas pour la fabrication, le transport et l'utilisation en réacteur du combustible MOX. (...) Une attention particulière doit être apportée à la protection contre les actes de malveillance visant le plutonium ."*

Il convient d'ajouter que, du fait de cet accroissement de radiotoxicité, il sera nécessaire d'augmenter le nombre de transports afin de respecter la norme concernant le niveau de radioactivité de chacun d'eux, ce qui ne fait qu'accroître les risques de contamination des zones traversées en cas d'accident.

3.4- Radiotoxicité du plutonium et du MOX

Le dossier aurait dû rappeler la redoutable radiotoxicité du plutonium contenu sous forme de dioxy-

de de plutonium à hauteur de 7 % dans le MOX, dont la dose létale 50 (DL50) de l'ordre de quelques mg/kg, voisine de celle de puissants poisons comme le cyanure, est considérablement aggravée par la très longue durée de vie du plutonium (qui atteint 25.000 ans pour le Pu239) et de ses composés.

4- Avis délibéré de l'autorité environnementale

Par ailleurs, nous souscrivons aux nombreuses remarques et réserves émises par l'autorité environnementale dans son avis délibéré joint au dossier d'enquête, constatant notamment :

- l'absence de bilan d'ensemble de recours au combustible MOX,
- la faiblesse de la justification du choix de "moxer" les réacteurs 3 et 4 du Blayais,
- la nécessité, pour le maître d'ouvrage EDF, de présenter de façon quantifiée et argumentée les raisons qui expliquent sa stratégie de "moxage" des réacteurs de 900 MWe et ses conséquences sur le cycle du combustible dans l'état actuel des technologies disponibles, notamment pour le plutonium,
- de nombreuses imprécisions de l'étude d'impact sur la biodiversité,
- la "légèreté" des informations transmises sur le devenir du combustible MOX utilisé,
- l'absence d'information sur la toxicité du plutonium en cas de dissémination.

5- Conclusion

Les éléments fournis dans le dossier d'enquête publique nous paraissent incomplets et conduisent, de notre point de vue, à une sous-estimation des risques induits par la modification proposée par EDF.

Pour la SEPANSO, la demande d'introduire du combustible MOX dans deux tranches de la centrale nucléaire du Blayais conduit à une

augmentation du risque nucléaire global, d'autant plus inacceptable que cette installation nucléaire est située en limite du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais en cours de constitution, et qu'elle a déjà subi l'impact d'une submersion marine en 1999.

De vagues considérations d'ordre économique ne nous paraissent pas de nature à justifier sérieusement l'augmentation du risque nucléaire induite par l'utilisation du MOX et à rassurer les populations exposées.

En conclusion, la SEPANSO émet un avis extrêmement défavorable au projet d'EDF d'introduire du combustible MOX dans les tranches 3 et 4 du CNPE du Blayais. ■

Quelques sources d'information :

www.aires-marines.fr/patrimoine-naturel-gironde.html

<http://polyedres.com/edf-blayais/source/index.htm>

www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/energie-environnement/actu/0201749699210-le-mox-un-combustible-de-plus-en-plus-conteste-250808.php

www.lejdd.fr/Chroniques/Invite-du-JDD/L-opinion-de-Bernard-Laponche-426247/

www.lesechos.fr/opinions/chroniques/0201756347321-le-frelon-et-le-mox-252768.php

www.asn.fr/index.php/S-informer/Dossiers/La-surete-du-cycle-du-combustible/Le-combustible/Le-plutonium

www.irs.fr/EN/Research/publications-documentation/radionuclides-sheets/Documents/Fiche-Radionucleide-Pu.pdf

Parcs photovoltaïques contre nature ?

Daniel Delestre
SEPANSO Gironde

Sud-Ouest Nature s'est fait régulièrement l'écho de la vigilance des écologistes face à certains inconvénients des énergies renouvelables et notamment des parcs photovoltaïques¹. Force est de constater, que ces installations constituent souvent une nouvelle cause d'artificialisation et de mitage des territoires naturels et d'affaiblissement de la biodiversité.

Cette situation pose d'autant plus de questions, que la multiplication de ces centrales photovoltaïques au sol ne conduit pas à diminuer le nombre de réacteurs nucléaires en France, mais à accroître le nombre de centrales thermiques et la consommation d'énergie fossile, au prétexte de l'intermittence de l'énergie solaire. C'est ainsi qu'EDF justifie son projet de stockage de gaz naturel de Salins-des-Landes² destiné à alimenter ses nouvelles centrales à gaz³.

Le développement des énergies renouvelables, que la SEPANSO soutient fermement⁴, ne doit pas se faire au détriment des espaces agricoles ou forestiers. Face à des projets mal conçus ou mal situés, les associations n'ont souvent pas d'autre issue qu'une opposition juridiquement. La justice administrative vient de prendre 3 décisions favorables au point de vue des défenseurs de l'environnement.

1- Projet de ferme photovoltaïque de 25ha sur des terres agricoles de Bazas

Le tribunal administratif de Bordeaux a annulé le 15 décembre 2011, la délibération du conseil municipal de Bazas (Gironde) du 14 décembre 2009 approuvant une révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols (POS) et permettant la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur 25 ha de terrains classés en zone agricole.

Il a ainsi donné raison aux 3 associations requérantes⁵ qui avaient attaqué cette délibération,

s'appuyant sur un avis défavorable du commissaire enquêteur et pointant les insuffisances du dossier soumis à l'enquête publique. Pour les associations, la zone naturelle choisie pour le projet était inopportune, alors qu'il existe sur la commune des solutions alternatives de moindre incidence sur l'environnement, telles que les sols déjà artificialisés (zones d'activités) ou les toitures (entrepôts, maisons...).

2- Projet de centrale photovoltaïque de 20 ha dans une zone forestière de Soustons

Saisi par la SEPANSO Landes, le tribunal administratif de Pau a annulé le 29 décembre 2011, la délibération du conseil municipal de Soustons (Landes) du 12 février 2010 approuvant la révision simplifiée du POS et permettant la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur 20 ha de terrains forestiers.

S'appuyant sur l'avis défavorable du commissaire enquêteur, la SEPANSO Landes soutenait que le projet portait préjudice à l'identité sylvicole et à l'équilibre agro-sylvocynégétique de la commune, et qu'il était incompatible avec la protection des habitats naturels de la faune et de la flore sauvage présents sur le site envisagé.

3- Projet de parc photovoltaïque de 175ha dans un site Natura 2000 des Bouches-du-Rhône

Saisi en référé par la Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) et le Conservatoire d'Espaces Naturels, le tribunal administratif de Marseille a suspendu le 13 février 2012, un projet de parc photovoltaïque de 175 ha sur un site Natura 2000 de la commune de La Barben dans les Bouches du Rhône⁶.

Le juge administratif a estimé qu'il existait un doute sérieux sur la légalité des permis attaqués, la révision simplifiée du plan

d'occupation des sols, préalable au projet, étant incompatible avec les orientations d'aménagement du département en matière de protection des espaces naturels et forestiers sensibles.

Pour le directeur de la LPO-PACA : « C'est pour nous une déchirure d'avoir eu à faire un recours contre un projet de production d'énergie renouvelable, alors qu'habituellement nous les protégeons, Mais ni nos arguments naturalistes ni nos recours gracieux n'avaient trouvé d'écho. »⁷

N'est-ce pas là tout le dilemme ? ■

1 Projets de centrales solaires en Aquitaine. DD. Sud Ouest Nature. N°150. Octobre 2010

2 Voir la contribution de la Sepanso au débat public de Salins-des-landes <http://www.sepanso.org/dossiers/participez/debatpublic/ca-gaz-salinsdeslandes.pdf>

3 Une centrale à gaz est notamment prévue sur l'écopole de Captieux, pour alimenter en électricité les projets de ligne ferroviaire à grande vitesse du Sud Ouest

4 Solaire photovoltaïque. Le développement de cette énergie renouvelable ne doit pas se faire dans n'importe quelle condition. Pierre Delacroix, Président d'honneur. Sud Ouest Nature. N°144 de mai 2009

5 Association communale de chasse agréée de Bazas, association les Amis de la Brèche adhérente de la SEPANSO Gironde et SEPANSO Gironde

6 Le chantier du parc photovoltaïque est stoppé. Agir pour la CRAU <http://www.agirpouirlacrau.fr/agir-pour-la-crau/la-barben-le-chantier-du-parc-photovoltaïque-est-stoppe>

7 La victoire des aigles sur les panneaux solaires. Luc Ledoux. Le Monde. 19 février 2012

Le hêtre dans les plaines du Sud-Ouest

A. DUCOUSSO (INRA, UMR BIOGECO),
P. BARBEDIENNE (SEPANSO)
E. CORKET (U. Bx1)
J. GUINBERTEAU (INRA,),
G. LAFONTAINE (INRA)
S. LEFEVRE (INRA)
J. TIMBAL (INRA)

Le bassin aquitain, et notamment les départements de la Gironde et des Landes, abrite les populations de hêtre de plaine les plus méridionales d'Europe. Ces populations sont fortement menacées par l'action de l'homme et les changements climatiques, particulièrement l'accroissement des sécheresses et l'augmentation des températures. Dès 2005, la SEPANSO a lancé une campagne pour mettre en place une politique de conservation de ce patrimoine très original. Un inventaire exhaustif de ces hêtraies est en cours de réalisation par le laboratoire BioGeCo (carte 1).

Localisation et description des hêtraies

L'inventaire de ces populations est

toujours en cours, même si l'espoir de trouver de nouvelles populations s'amenuise. Plusieurs approches ont permis de découvrir ces populations : enquête SEPANSO dans les milieux naturalistes, bibliographie, toponymie et visite de milieux écologiquement favorables.

Les hêtres de plaine se divisent en trois régions :

- le Plateau Landais (6 populations),
- la périphérie orientale du Plateau Landais (4 populations)
- l'Entre-Deux-Mers (7 populations).

Ces peuplements sont localisés en majorité dans des vallons exposés au nord ou dans des gorges à proximité de rivière. Les peuplements de Curton (4 km à l'est d'Hostens, 33) et de Joyeuse (à l'ouest de Créon, 33) sont des exceptions car situés en topographie plane.

Les populations sont de petite taille, la plus grande étant celle de la vallée du Ciron avec près de 1000 individus re-

producteurs.

Celle de Roquefort dans les gorges de la Douze est estimée à quelques centaines d'individus alors que les autres se limitent au mieux à quelques dizaines d'individus.

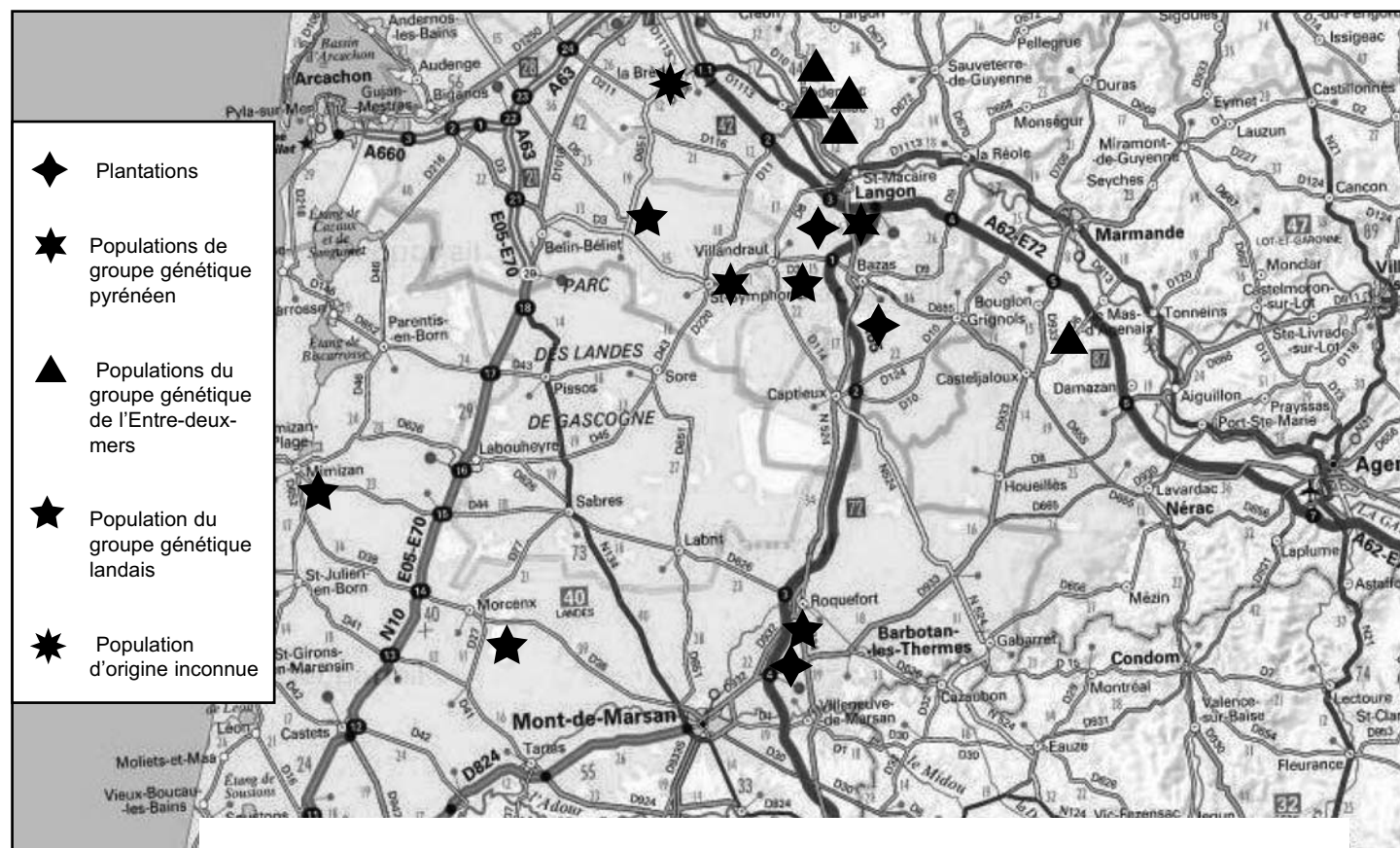
Les populations du Plateau Landais et en particulier celles du Ciron et de Roquefort forment de véritables peuplements dominés par le hêtre. Pour les autres, le hêtre est disséminé au sein de peuplements dominés par le charme ou le chêne.

Un patrimoine naturel exceptionnel

La biodiversité se compose de trois



Fânes sur Hêtre



Carte 1 : Localisation des différentes populations de hêtres planitiaires de Gironde et des Landes

niveaux : écosystèmes, espèces et ressources génétiques. Nous passerons en revue les connaissances acquises pour ces populations de hêtres

1. Le niveau écosystème

La hêtraie la mieux connue est celle des gorges de la vallée du Ciron. Certains groupements de pentes pourraient relever de l'alliance phytosociologique du *Polysticho setiferi* - *Fraxinion*, correspondant à l'un des habitats prioritaires de la Directive Habitat de l'Union Européenne. La hêtraie de **Roquefort dans les gorges de la Douze** ressemble beaucoup à celle du Ciron. La relative variabilité du contexte écologique régional de ce type de hêtraies nécessite des études phytosociologiques plus poussées qui sont actuellement en cours.

2. Le niveau spécifique

La faune et la flore de ces hêtraies sont encore mal connues. Guinberteau conduit un inventaire de la mycoflore de la hêtraie du Ciron. Actuellement, il a découvert plus de 300 espèces dont 60 sont fortement menacées et 20 dans un état critique, situation remarquable pour cette hêtraie couvrant moins de 17 ha.

Toutes ces hêtraies indiquent un degré de perturbation plus faible par l'homme et sont donc au cœur de zones refuges pour de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale comme le vison d'Europe, la loutre, la genette et de nombreux chiroptères.

3. Le niveau ressources génétiques

Des études sont en cours sur ces hêtraies. Trois populations sont issues de plantations (Lerm et Musset, 33, Bizoc, 40 et Saint Symphorien, 33), les autres sont d'une origine naturelle. Certaines appartiennent au groupe génétique pyrénéens (Bazadais et Saint Symphorien). Les populations de l'Entre-Deux-Mers se différencient nettement des populations pyrénéennes, du Massif Central et du Poitou. Les populations du Plateau Landais forment un groupe très original et complètement distinct de toutes les populations françaises étudiées. Nous interprétons ce signal génétique très fort comme l'empreinte d'un refuge glaciaire. Cette hypothèse est actuellement testée par une étude sur les charbons de bois fossiles.

Menaces et conservation de ce patrimoine

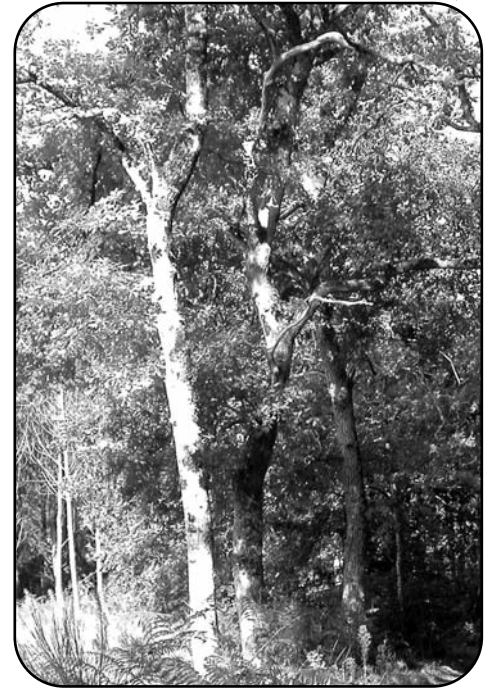
Les menaces sur ces populations sont diverses : exploitation des arbres, les invasions biologiques (robinier, cerisier tardif et érable à feuilles de frêne), tempêtes, changements climatiques, sylviculture du pin maritime (coupe à blanc à proximité des hêtres).

En 1992, la population de la vallée du Ciron s'étirait sur près de 30 km. En 2006, l'inventaire de la SEPANSO n'a retrouvé des hêtres que sur 4,4 km. Il restait un peu moins de 1 000 individus reproducteurs. En 2008, une coupe à blanc a quasiment éradiqué la population de Curton (Leyrasse) laissant quelques individus le long de la route et dans un jardin particulier. L'autoroute A65 (Langon-Pau) a détruit un petit noyau de hêtre à Roquefort.

Dès 2005, la SEPANSO s'est alarmée de la disparition de ce patrimoine. Elle a engagé plusieurs actions dans la vallée du Ciron : campagne de communication auprès des habitants, sensibilisation des jeunes dans les lycées et collèges et distribution de 2 700 plants originaire de la vallée du Ciron. Pour le moment, seule cette hêtraie a bénéficié d'efforts pour tenter de la protéger. Il faut les étendre aux autres peuplements de hêtres. Pour cela, nous recherchons des volontaires. Les changements climatiques sont un péril majeur. Nous devons prévoir rapidement un transfert de ces ressources génétiques dans un refuge plus nordique (Bretagne, Picardie, Lorraine,...) ou plus en altitude (Pyrénées). Ce travail est urgent car nous devons le lancer avant que les arbres ne soient plus capables de fructifier. Depuis 2005, toutes les fainées ont avorté.

Enfin, il est nécessaire de mieux connaître ces hêtraies. Vous pouvez contribuer à cette connaissance. Si lors de vos promenades naturalistes, vous rencontrez un ou des hêtres dans les plaines du Sud-Ouest n'hésitez pas à nous le signaler (localisation géographique très précise).

Globalement, le hêtre est une espèce commune, il ne bénéficie donc pas de statut de protection. Par contre certaines formations végétales l'abritant appartiennent à la directive européenne « habitat ». Une description phytoso-



Hêtres en vallée du Ciron

ciologique de tous ces peuplements de hêtres est indispensable afin de savoir s'ils peuvent bénéficier de cette protection. Ces populations hébergent des espèces rares à forte valeur patrimoniale. Un inventaire complet de la biodiversité dont les espèces fagécologiques permettrait de mieux protéger ces hêtres. Actuellement, il n'existe aucune norme de gestion de ces peuplements. Il est nécessaire de lancer des expérimentations et un travail de développement pour les sauver.

Trois chantiers urgents sont à lancer :

- définir les conditions de réussite des plantations,
- lutter contre les invasions biologiques (robinier, érable à feuilles de frêne et cerisier tardif),
- gérer les régénérations naturelles. ■

Coordonnées :

- **DUCOUSSO Alexis, de LAFONTAINE Guillaume et LEFEVRE Sophie** : INRA, UMR BIOGECO, 69 route d'Arcachon, 33612 CESTAS
- **CORKET Emmanuel** : Université Bordeaux 1, UMR BIOGECO, Avenue des Facultés, 33405 TALENCE
- **GUINBERTEAU Jacques** : INRA, UR MYCSA, 71 avenue Bourleaux, 33883 VILLENAVE D'ORNON
- **TIMBAL Jean** : 43 av. de Bretagne, 33600 Pessac

Jean-Marie FROIDEFOND,
SEPANSO Gironde

Des saules et des roseaux sur la plage de la Dune du Pilat

En morte saison, la foule des estivants étant passée, vous pourrez vous rendre sur le bord du Bassin d'Arcachon pour profiter d'une journée ensoleillée. Nous vous proposons une petite marche sur la plage longeant la dune du Pilat. En partant de la Corniche (Figure 1), vous descendez par des escaliers en bois jusqu'à une terrasse cimentée donnant sur les Passes. En vous dirigeant vers le Sud, et en marchant dans le sable, vous passez devant un blockhaus avant de descendre sur la plage

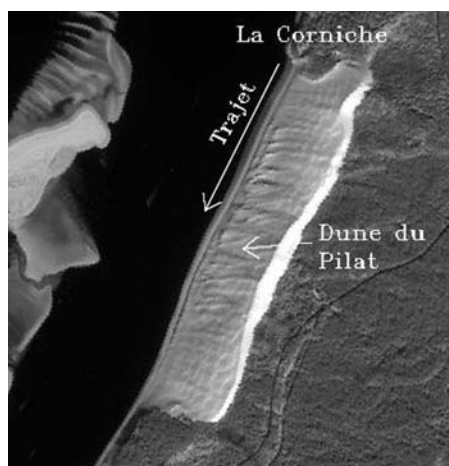


Figure 1 : Trajet depuis la Corniche

Là vous observerez sur votre gauche ou à une centaine de mètres plus loin des couches brun-noir formées de sables cimentés par de l'oxyde de fer, l'alias. Au dessus, une couche humifère, parfois très épaisse, constituée de débris ligneux et des souches témoignant de l'existence d'un ancien sol, le paléosol 1. Celui-ci correspond au sol des Landes qui a été recouvert il y a plus de 3500 ans par les sables dunaires à cet endroit (Froidefond, 1970, 1985, Tastet, 2004).

La partie supérieure de ce paléosol 1 est imperméable à cause des débris ligneux agglomérés. Ainsi les eaux de pluies provenant de l'arrière dune, c'est-à-dire de la Forêt de la Teste, « ruissellent » à la surface de ce paléosol 1 (Figure 2).

Au pied de la dune, au contact de l'air, ces eaux laissent des dépôts roux dus à la précipitation d'oxydes



Photo : J. M. Froidefond

de fer. Ces résurgences d'eau douce se manifestent tout le long de la dune (Photo 1).

C'est pourquoi vous observerez une végétation de zones humides avec des roseaux et des saules (Photo 2).

Ces végétaux ont colonisé ce haut de plage baigné à la fois par l'eau de mer en période de vives eaux et par l'eau douce provenant de l'intérieur de la dune.

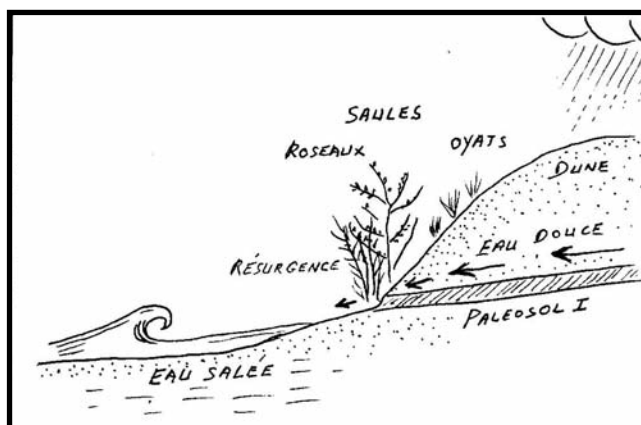


Figure 2 : Coupe schématique d'Est en Ouest

Ainsi est-il possible de voir à quelques mètres de distance, la présence :

- de végétaux de marais d'eau douce : massette, saule, roseau, oseille (Photo 3).
- de végétaux halophiles, tels que l'euphorbe maritime, le cakilier,

(Photo 4)

- de végétaux typiques des dunes soumises à l'air marin : immortelle, oyat, liseron (Photos 5 et 6)

Cette végétation inhabituelle sur une très courte distance montre la tolérance des végétaux et leur adaptation entre les milieux semi-lacustre, marin et dunaire.

A 1 km environ au sud de la Corniche vous remarquerez aussi l'accrétion de la plage avec une accumulation de sable en haute plage, alors qu'à proximité immédiate de la Corniche, l'érosion est manifeste. Cette érosion est due à l'effet des enrochements. Ceux-ci protègent bien les terrains situés à l'arrière, mais provoquent une très forte érosion juste au sud de ce point dur. Cet effet est bien connu en génie maritime.

Flore observée à la fin du mois de novembre 2011 :

- Chiendent jonciforme (*Acropyrum junceum*)
- Saule d'un noir cendré (*Salix atrocinerea*)
- Massette (*Typha latifolia*)
- Jonc aigu (*Juncus acutus*)
- Oyat *Ammophila arenaria*

- Roseau (*Phragmites communis*)
- Euphorbe maritime (*Euphorbia paralias*)
- Liseron des sables (*Calystegia soldanella*)
- Bette maritime (*Betta maritima*)
- Oseille (*Rumex sp.*)
- Cakilier maritime (*Cakile maritima*)
- Laiteron potager (*Sonchus oleraceus*)
- Immortelle des dunes (*Helichrysum stoechas*)
- Panicaut des sables (*Eryngium maritimum*)
- Baccharis à feuilles d'arroche (*Baccharis halimifolia*).

Ces résurgences d'eau douce au pied de la Dune du Pilat expliqueraient peut être la présence de pâturages (troupeau de vaches marines à cet endroit), au XIX^{ème} siècle, lorsque le littoral se situait plus à l'Ouest, à 500m de la plage actuelle. A cette époque, l'ancienne dune, s'appelait « Dune de La Grave et du Sabloney » et culminait à 80m d'altitude environ.

Remarques : toutes ces photographies, reproduites en 4^{ème} page de couverture, ont été prises le 28 novembre 2011, sauf la Figure 1 correspondant à un extrait d'une image satellite Formosat-2 prise le 14 octobre 2011 vers 10h TU (programme Kalideos-Littoral du CNES). ■

Références

FROIDEFOND J.M. (1970)

Morphologie des différents systèmes dunaires du littoral arcachonnais. Etude morphologique, sédimentologique et géochimique des paléosols de la Grande Dune du Pilat (Gironde).

Diplôme d'Etudes Supérieures de Géologie, Bordeaux, 44 p., 58 fig., 3 c., 1 pl. h.t.

FROIDEFOND J.M., LEGIGAN Ph. (1985). La grande dune du Pilat et la progression des dunes sur le littoral aquitain. Bulletin de l'Institut de Géologie du Bassin d'Aquitaine. N°38, 69-79

TASTET J-P (2004). 4000 ans d'activités éoliennes sur la Côte Aquitaine enregistrée sur la Dune du Pyla. Notice AGSO. 8p.

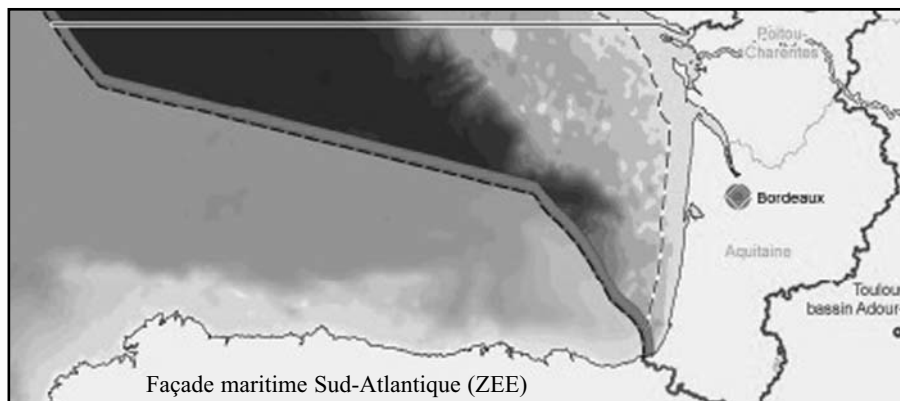
Jean-Marie FROIDEFOND
SEPANSO Gironde

Conseil maritime de façade « Sud-Atlantique »

Membre du Conseil maritime de façade,
la SEPANSO, fait part de ses préoccupations

La SEPANSO a été désignée comme membre du Conseil Maritime de la façade Sud-Atlantique et c'est à ce titre qu'elle a participé à la première réunion qui a eu lieu le 14 décembre 2011, à la préfecture en présence des préfets de la Région Aquitaine, de Poitou-Charentes et du préfet Maritime de l'Atlantique.

- une définition du bon état écologique;
- une série d'objectifs environnementaux et d'indicateurs associés pour le 15 juillet 2012
- la mise en place d'un programme de surveillance en 2014,
- l'élaboration et la mise en place d'un programme de mesures en 2016. »



Ce conseil comprend plus de 80 membres représentant l'Etat, les collectivités territoriales, les activités professionnelles, les salariés des entreprises, les usagers de la mer, les associations de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées. Le périmètre s'applique du littoral jusqu'à la limite de la Zone Economique Exclusive et comprend donc, les baies, le plateau continental, le talus et la plaine abyssale (figure jointe).

Ces Conseils maritimes (un par façade) doivent répondre à la directive cadre européenne « stratégie pour le milieu marin » (Directive 2008/56/CE dite DCSMM) qui « impose de réaliser ou de maintenir un bon état écologique du milieu marin. L'autorité administrative doit élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour le milieu marin (PAMM) comprenant les 5 éléments suivants :

- une évaluation initiale de l'état écologique;

La SEPANSO est intervenue pour faire part de ses préoccupations concernant

1) le projet d'EDF de creuser d'immenses cavités dans des dômes de sel afin de stocker du gaz russe sous la commune de Pouillon dans les Landes avec le rejet en mer d'une saumure à 250-300g/L via un saumoduc avec un débit de 800m³/h pendant 10 ans.

2) le « liga » (filaments coagulant de la matière organique) dans les eaux côtières du Pays Basque, suite très probablement aux apports agricoles et au débordement des stations d'épuration en période estivale.

Cette directive européenne devrait permettre (entre autres) de discuter du devenir des rejets des stations d'épuration, des risques de rejets radioactifs provenant des centrales nucléaires et des taux très élevés d'herbicides et de fertilisants provenant de l'agriculture intensive dans le Bassin Adour Garonne. ■

COUSSEAU

Un livret pour découvrir
l'étang de Cousseau !



Un nouvel outil, très attendu, vient d'être réalisé par l'équipe pédagogique de la RNN de l'étang de Cousseau : c'est le livret d'accompagnement du sentier d'interprétation de Benoît Lafosse.

Il permet aux visiteurs de découvrir en autonomie les différents paysages qui composent la Réserve.

Au fil des pages du livret, un curieux « guide » (à découvrir aussi !) raconte l'histoire de l'étang de Cousseau. Différentes thématiques y sont abordées : écologie, gestion, biodiversité, activités humaines. Des questions en lien avec les stations du sentier incitent les visiteurs à rester attentifs sur une boucle de 1,5 km.

Le parti pris artistique, en valorisant le langage photographique, évoque à la fois le temps passé et le temps présent de ce site protégé.

Le livret est disponible en toute saison à la SEPANSO et à l'Office du Tourisme Médoc-Océan. Son prix est de 2 euros.

Bonne visite !

Majlen Sanchez
RNN Cousseau

La Mazière passe au durable

Depuis 2005, la réserve naturelle de l'étang de la Mazière, après avoir inscrit cette politique dans son 3^{ème} plan de gestion, a décidé de placer sa gestion dans une perspective de développement durable. Un second volet bénéficiant du soutien de l'Europe, de la Région Aquitaine et du Conseil Général de Lot-et-Garonne (l'Etat comme l'ADEME brillant par leur absence !) qui aura permis de concrétiser un certain nombre d'objectifs mobilisant près de 150 000 euros.



1- Remise des clés du 1^{er} Kangoo 100% électrique livré en L&G

En matière de transport, la réserve va être, par exemple, la toute première réserve naturelle à s'être dotée d'un Kangoo électrique de la gamme ZE de Renault (pour Zéro Emission de CO²), d'un quad électrique (pas chinois car peu fiable), d'une flotte de vélos à assistance électriques dont les batteries sont rechargeables sur prises reliées à la production du module photovoltaïque venant de bénéficier d'une extension de 20% de sa superficie (portée à 130m²).

Elle a (également) choisi d'investir dans le chauffage bois avec l'achat de 2 poêles et d'une chaudière à granulés



Photos : RNN de la Mazière

2- Le quad électrique, interrogations puis enthousiasme.

de bois ainsi que d'un poêle à bûches. Indépendamment de la limitation de GES, cette initiative devrait alléger la facture énergétique de 30% !

Elle a (encore) décidé d'investir dans un verger conservatoire dont la capacité de préservation de vieilles variétés a été singulièrement agrandie avec, en corollaire l'adoption d'un entretien très écologique emprunté à nos collègues du Cousseau ou de Bruges : la gestion de milieux prairiaux par pâturage ovin (c'est un mini troupeau de moutons landais qui a été retenu, animaux fournis par le Conservatoire Régional des Races d'Aquitaine). Une opération, avec la restauration d'un maillage bocager destiné à reconstituer la trame paysagère traditionnelle de la basse-plaine inondable, qui a bénéficié d'une aide financière importante de la Fondation du Patrimoine.

Le tout sur fond d'Agenda 21 propre à la réserve naturelle en cours de finalisation et dont nous serons, certainement, amenés à reparler.

Alain DAL MOLIN
Responsable RNN de la Mazière

Courrier des lecteurs :

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques au sujet d'un article paru dans la revue Sud-Ouest Nature, ou de toute suggestion et information pouvant intéresser nos lecteurs.

Courrier à adresser à la SEPANSO, 1 rue de Tauzia 33800 BORDEAUX
ou bien par internet à : sepanso.fed@wanadoo.fr

BRUGES

*Actualisation de l'inventaire des
Invertébrés de la Réserve Naturelle*

Deux pièges à interception ont été posés contre des vieux chênes de la réserve. Ceux-ci sont constitués de parois transparentes et d'un récipient contenant de l'alcool. Les insectes en vol percutent les parois transparentes tombent dans le récipient et s'y noient. Le liquide est constitué d'alcool pour assurer la conservation et le bon état des insectes.



Photo : RNN Bruges

Piège à interception

Ces pièges sont utilisés pour inventorier les Coléoptères saproxyliques (Coléoptères liés à la décomposition du bois mort). Ce protocole permet de trouver des espèces qui sont pour certaines très difficiles à détecter par les méthodes de prospection classiques. Les pièges ont été mis en place début avril et ont été démontés fin mai. Au cours de ces deux mois, 66 espèces de Coléoptères ont été capturées et 30 d'entre elles sont nouvelles pour l'inventaire de la réserve.

D'autre part une étude sur les Invertébrés aquatiques de la réserve a été réalisée par la Société Linnéenne de Bordeaux et a permis d'identifier 96 espèces d'Invertébrés dont 63 sont nouvelles pour l'inventaire de la réserve.

Enfin avec l'aide bénévole de différents spécialistes, 30 nouvelles espèces d'Hyménoptères, 61 nouvelles espèces de Lépidoptères nocturnes et 9 nouvelles espèces de Mollusques ont été identifiées. L'inventaire de la réserve totalise actuellement 2209 espèces d'Invertébrés dont 1090 espèces de Coléoptères.

Sébastien LABATUT
Garde Technicien sur la RNN Bruges

ARGUIN

40 ans déjà !

En 2012 la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin soufflera sa quarantième bougie. Retour sur les événements marquants de son histoire.

Le formidable potentiel ornithologique du banc d'Arguin motiva son classement en réserve naturelle le 4 août 1972. Une aubaine pour la colonie de Sternes caugek qui peinait à s'implanter depuis une tentative désastreuse en 1966.



Photo : RNN Arguin

En 1974, La SEPANSO, qui s'était vu confier un an plus tôt la gestion de la réserve par le Ministère en charge de l'Environnement, recruta un garde permanent. La SEPANSO se dota de moyens nautiques indispensables et d'une cabane d'hébergement qui fut installée en 1976. Le premier pôle d'accueil du public vit le jour en 1984. Au début des années 80 et au milieu des années 90 le banc d'Arguin connut deux vagues d'implantation massive de parcs ostréicoles qui modifièrent en profondeur son paysage. Au printemps 1991, le nombre de couples de Sternes caugek avoisina le chiffre record de 4700. Le début du nouveau millénaire fut marqué par la disparition des grands dauphins du Bassin et des Eiders à duvet nicheurs du banc d'Arguin. En 2011, malgré l'hécatombe qui fut perpétrée par les Milans noirs sur la colonie l'année précédente, les Sternes caugek étaient de retour. Pas moins de 1000 poussins prirent leur envol.

La réserve c'est aussi une aventure à échelle humaine. En 40 ans, pas moins de douze gardes salariés ainsi que de nombreux bénévoles se sont ralliés à sa cause. Puisse son histoire s'écrire encore longtemps...

Dimitri DELORME
Garde animateur sur la RNN Banc d'Arguin

Gérard Charlorois
SEPANSO Dordogne

Pour une réserve biologique intégrale en forêt de CAMPAGNE

Créer des réserves naturelles privées ou publiques, faire des terrains appartenant à des protecteurs de la nature des zones privilégiées d'accueil et de sauvegarde de la faune et de la flore doit inciter les citoyens à adopter une approche nouvelle du vivant.

Ces réalisations positives ne suffiront pas à sauver la diversité biologique, si partout ailleurs, en dehors des dites réserves, la vie est expulsée. Une réserve a aussi valeur pédagogique.

Le département de la DORDOGNE compte peu de forêts domaniales et encore moins de sites protégés pour la nature.

Or, par sa situation géographique et la variété de ses sols, de ses climats locaux, rencontres entre un monde méditerranéen au sud et un milieu océanique et semi-montagnard au Nord, ce département offre une richesse naturelle remarquable. Il convient de doter cette région d'un instrument de protection et d'études de cette diversité biologique.

La forêt de CAMPAGNE, près du Bugue en Dordogne, présente toutes les conditions requises pour devenir le siège d'un laboratoire écologique, un foyer d'expériences qu'apprécieront les scientifiques de demain.

Cette forêt appartient au département et de ce fait se trouve obligatoirement soumise à l'office national des forêts qui gère l'ensemble des bois publics forestiers. Avec ses 350 hectares, le massif fait figure de grand domaine dans une région où la forêt, essentiellement privée, est très morcelée.

En NORMANDIE, en région parisienne, dans le Centre et l'Est de la France nombre de massifs se mesurent en milliers d'hectares et jusqu'à vingt mille pour les plus vastes. 350 hectares, c'est tout petit pour une forêt domaniale.



Carrière à ciel ouvert qui menace la forêt

Partons de cette constatation d'évidence que partout l'homme et ses techniques imprègnent leur marque pour exploiter soit par production, soit pour des activités « récréationnelles » et lucratives, empêchant ainsi le milieu naturel d'évoluer spontanément. Il serait d'un grand intérêt scientifique d'étudier cette évolution spontanée et à long terme d'un milieu intégralement préservé de toute intervention.

Comment évoluerait la flore et l'entomofaune en PERIGORD en l'absence d'actions de destructions et d'exploitations des végétaux ? Un tel site serait l'objet d'observations précieuses pour les chercheurs et naturalistes.

Il ne s'agit pas d'affecter l'ensemble du massif forestier de CAMPAGNE à cette expérimentation et protection intégrale mais de dédier une cinquantaine d'hectares à la mise en réserve biologique intégrale. Le reste du massif, géré intelligemment pour ne pas compromettre tant la préservation des espèces que la beauté du site, devrait être aménagé avec prudence et le souci de maintenir une forêt traditionnelle du PERIGORD, la vocation de CAMPAGNE n'étant pas de se muer en « usine à bois ».

En effet, la doctrine distingue trois usages de la forêt, usages souvent incompatibles, appelant dès lors une affectation spécifique selon les biotopes : fonction de protection de la nature, fonction récréationnelle et d'agrément, fonction de pure production de bois.

La réserve biologique constituerait ainsi le cœur, le noyau central de la réserve de CAMPAGNE avec valorisation, et attrait pour les randonneurs, amoureux de nature et de paysages, fréquentant la périphérie, en dehors de la réserve biologique.

Cela permet une compatibilité d'usages dès lors que ceux-ci ne sont pas directement contraires à la sauvegarde d'un biotope naturel.

Bien évidemment, les associations de chasseurs, le territoire considéré en compte deux, systématiquement hostiles à toute mesure de protection de la nature, répliqueront, de manière parfaitement infondée et obsessionnelle, que la réserve biologique intégrale de cinquante hectares assurera la multiplication des ongulés. L'objection est absurde lorsque l'on sait que les grands animaux, types cervidés et sangliers parcourent quotidiennement des distances, au sein d'un massif boisé, bien supérieures aux limites d'une réserve qui ne présente pour eux aucun intérêt en raison de sa superficie. S'il fallait créer une réserve naturelle pour ces grands mammifères, ce sont mille hectares de zone de non chasse qui s'imposeraient.

Le but d'une réserve biologique intégrale est d'offrir à la flore et à la petite faune un secteur de développement spontané qu'elles ne trouvent guère en dehors. D'où l'impérieuse nécessité de prohiber les coupes d'arbres, la récupération des bois morts, le piétinement, la pénétration d'engins motorisés.

Ce que nous proposons ici existe déjà ailleurs notamment en forêt de FONTAINEBLEAU depuis près d'un siècle. Il est acquis qu'un tel laboratoire en PERIGORD permettra aux observateurs de décrire l'évolution du milieu en fonction du climat, du jeu naturel des espèces. Ainsi, les buts sont à la fois de protection écologique et d'étude scientifique.

Ce que nous proposons ici existe déjà ailleurs notamment en forêt de FONTAINEBLEAU depuis près d'un siècle.

Il est acquis qu'un tel laboratoire en PERIGORD permettra aux observateurs de décrire l'évolution du milieu en fonction du climat, du jeu naturel des espèces. Ainsi, les buts sont à la fois de protection écologique et d'étude scientifique.

Certes, cinquante hectares sont pour nous

insuffisants et nous souhaiterions que l'ensemble de CAMPAGNE devienne une réserve naturelle. J'ose espérer que cela adviendra mais nous partons de loin. La DORDOGNE n'est ni l'Alsace, ni la Bourgogne et ici nous avons à combler un retard culturel certain en matière d'écologie.

C'est sans doute davantage l'aspect de recherches scientifiques que le souci de protection qui permettra aux élus locaux, détenteurs du pouvoir décisionnel, de suivre ma préconisation. Actuellement, l'Office National des Forêts applique un "plan de gestion" de dix ans, arrivant à son terme, prévoyant que les foyers de la commune de CAMPAGNE qui en font la demande peuvent prélever une certaine quantité de bois de chauffage chaque année. Les activités ludiques et sportives sont favorisées. Alors, la protection de la Nature!

Néanmoins, parions sur la capacité des décideurs à comprendre l'enjeu et à imposer aux "usagers" destructeurs une relative modération. ■

Colette Gouanelle
Administratrice SEPANSO

Le Marais d'Orx et le Delta de la Leyre, nouveaux sites RAMSAR

C'est en décembre dernier qu'a été annoncée l'inscription du marais d'Orx et du Delta de la Leyre sur la liste des sites des zones humides d'importance internationale au titre de la Convention Ramsar.

La Convention de Ramsar, du nom de la ville iranienne où elle a été signée en 1974, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Adopté en 1971, il est entré en vigueur en 1975 et seulement en 1986 en France

C'est le seul traité mondial du domaine de l'environnement qui porte sur un écosystème particulier et dont les pays membres couvrent toutes les régions géographiques de la planète.

Sa mission est « La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

Ce label, qui permet de valoriser la gestion et la protection d'une zone humide, engage aussi ses gestionnaires et usagers à maintenir ses caractéristiques écologiques.

Les sites des marais d'Orx et du delta de la Leyre font partie des 6 nouveaux sites français désignés en 2011 et s'ajoutant aux 36 sites déjà labellisés. Ce sont les premiers sites aquitains.

En annonçant la nouvelle pour le Marais d'Orx, le Préfet des Landes a salué la richesse du patrimoine Landais et « son engagement en faveur de la biodiversité ».

Sans la vigilance des associations de protection de la nature et de la SEPANSO en particulier, ce patrimoine ne serait peut-être plus ce qu'il est. ■



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

.....

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

- ☐ Adhésion individuelle
+ abonnement SON 35 €
- ☐ Adhésion familiale
+ abonnement SON 47 €
- ☐ Abonnement simple SON 19 €
- ☐ Adhésion individuelle simple 20 €
- ☐ Adhésion familiale simple 32 €
- ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la
SEPANSO de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don s sera adressé.

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 5 sections départementales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANSO Lot-et-Garonne

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.fed@orange.fr
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

- SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : contact@sepansobearn.org
- SEPANSO DORDOGNE
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
- SEPANSO GIRONDE
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.gironde@wanadoo.fr
- SEPANSO LANDES
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : georges.cingal@wanadoo.fr
- SEPANSO LOT-ET-GARONNE
Chez Madame Nicole DUPOUY
Jean Blanc - 47220 FALS
Tél-Fax. 05.53.67.14.11
- AQUITAINE ALTERNATIVES
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- CREAQ
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
- LPO AQUITAINE
Ligue pour la Protection des Oiseaux
109 quai Wilson - 33130 BÈGLES
Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13
Email : aquitaine@lpo.fr

LA COLONNE DES INTERNAUTES

URBANISME

Un livre d'Alain Maugard et J.P. Cuisinier :
« Regard sur la ville durable »



Alain Maugard, ingénieur des ponts et chaussées et directeur du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment et Jean-Pierre Cuisinier journaliste expliquent ce « qu'était » la ville et ce qu'elle devrait devenir.

La deuxième partie intitulée « Regards croisés » complète par des exemples concrets la réflexion de Alain Maugard.

Alain Maugard précise que les ressources de la planète s'épuisent, il n'est plus possible d'opposer l'acte de construire à l'environnement. La ville durable doit s'appuyer sur un ensemble logement-déplacement-service reliés par des chemins courts de façon à avoir une empreinte écologique la plus faible possible : en posant la problématique suivante : **la civilisation urbaine actuelle est-elle éco-compatible ?**

Les trois-quarts des habitants de la planète habitent dans des villes, celles-ci vont devoir absorber au cours des vingt prochaines années l'ensemble de l'accroissement démographique, entraînant une forte **empreinte écologique** ce qui sera catastrophique

Maugard donne l'exemple d'un site houiller réhabilité (au sud de Londres BedZED) au bilan carbone zéro : sur cette friche, mixité et densité sont respectés en réunissant logements, bureaux, commerces, salle de spectacle, espaces verts, complexe sportif, café, restaurant : tout est rassemblé pour faire vivre durablement un quartier avec l'autonomie d'une micro-ville : tout a été pensé afin que ce quartier ne dégrade pas l'environnement : transports réduits au minimum, peu de voitures (bus et gare) les besoins énergétiques sont réduits : solaire, photovoltaïque, cogénération de copeaux de bois y sont développés. Maugard insiste sur l'épuisement des énergies fossiles et le péril écologique : nos modes de vie sont énergivores et à forte empreinte écologique : nous devons changer de mode de croissance et l'environnement devra être pris en compte par nos politiques de développement. La ville actuelle a repoussé le citadin manquant de moyens financiers toujours plus loin : le prix du foncier faisant office de ségrégation.

Changer la ville ? Comment ? Tout d'abord en faisant des économies d'énergie dans la fabrication industrielle et agricole, les transports. Bâtir une ville durable en mettant l'accent sur **l'intensité** plutôt que sur la **densité**, doctrine actuellement en vigueur, la densité.

L'intensité est un ensemble de services variés (habitat lié aux commerces, services publics, culture, sport etc).

La ville durable peut-être la ville qui se nourrit elle-même avec les jardins, les potagers, les vaches etc dans une sorte d'autonomie alimentaire. Dans la partie « Regard croisés » un des experts interrogés préconise de baisser au contraire la **densité pour une ville qui se nourrit elle-même** (autonomie alimentaire) mais en préconisant des **pavillons équipés en ENR** (Energies renouvelables), en ville par exemple les bâtiments ne permettent pas de recycler l'eau car trop denses. La ville compacte n'est pas plus durable que la ville étalée : elle ne se décrète pas car elle est intimement liée à l'histoire et à la culture urbaine, on ne peut qu'orienter sa trajectoire pour la rendre plus durable.

Certaines des idées développées dans cet ouvrage se trouvent sur le site :
La Ville-nature-Ville et Biodiversité-CNRS Sagascience,
<http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosbioville/bioville.html>

Françoise Couloudou

AIDEZ-NOUS à faire la promotion de SUD-OUEST *nature*

Vous êtes médecin, commerçant, responsable d'un lieu accueillant du public... demandez l'affiche ci-dessous et aidez-nous à faire connaître la revue. Merci !

**Et vous ?
connaissez-vous...
la revue
des associations de
protection de
l'environnement
en Aquitaine**

**Soutenez-nous
abonnez-vous !**



SEPANSO
Association reconnue d'utilité publique, gestionnaire de plusieurs Réserves Naturelles Nationales
SEPANSO - 1 rue de Tauzia - 33800 Bordeaux
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Mail : sepanso.fed@wanadoo.fr

Découvrez-la sur Internet www.sepanso.org

Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : P. Davant
Rédacteur en chef : P. Delacroix Comité de lecture et de rédaction :
T. Alezine - P. Barbedienne - S. Bru - F. Couloudou-J.M. Froidefond,
-D. Delestre, C. Gouanelle, Mise en page : C. Gouanelle



Dépôt légal : 3ème trimestre 2011
Imprimerie Sammarcelli
25 cours Edouard Vaillant - 33300 Bordeaux



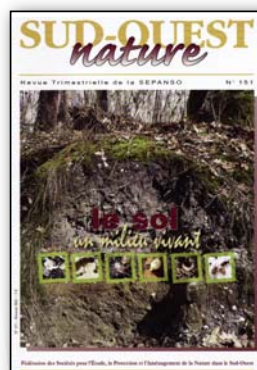
DERNIERS NUMÉROS



N° 153 - Affichage
environnemental



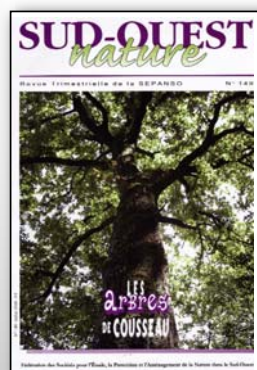
N° 152 - Nucléaire



N° 151 - Le sol



N° 150 - SOS Biodiversité



N° 149 - Arbres Cousseau



N° 148 - Santé



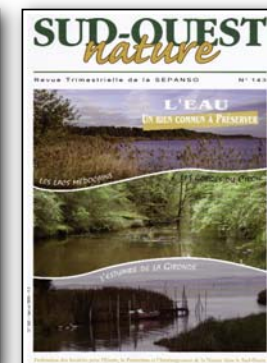
N° 147 - Nanotechnologies



N° 145-146 - 40 ans



N° 144 - Photovoltaïque



N° 143 - Eau

La végétation au pied de la dune du Pilat



1. Dépôt d'oxyde de fer sur paléosol 1



2. Saules sur haut de plage



3. Massettes, Roseaux et Saules



4. Cakilier



5. Roseaux



6. Immortelle



7. Bette maritime



8. Oseille